

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **5**

Votants : **22**

- dont « pour » : **22**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique (*arrivée après la question n°4*), REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène suppléée par M. JEAN Daniel, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 10

Délibération n°2023/27

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA CCVUSP.**

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 27 février 2023 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-président délégué aux finances ;

Après délibéré, (Mme Sophie VAGINAY RICOURT ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote) ;

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2022 du Percepteur de Barcelonnette, relatifs au budget annexe « **Assainissement** » de la CCVUSP et arrêtés comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

* DEPENSES = 439 358.30 €

* RECETTES = 720 082.84 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 280 724.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

* DEPENSES = 575 941.01 €

* RECETTES = 1 246 499.56 €

Soit un excédent d'investissement de clôture de 670 558.55 €

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2022 qui s'établissent comme suit :
 - * DEPENSES = 2 686 826.00 €
 - * RECETTES = 1 354 843.00 €Soit un déficit d'investissement reporté de 1 331 983.00 €
- **DECIDE** que l'excédent de fonctionnement sera affecté au BP 2023 à la section d'investissement (art 1068) à hauteur de 280 724.54 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT